

Refus d'adhésion de la part de la mutuelle

Par **SDesir**, le **25/04/2009** à **11:32**

Bonjour,

Je souhaite souscrire à une mutuelle auprès d'un assureur chez qui j'avais déjà une mutuelle il y a 3 ans de cela. Or, j'ai dû résilier (en bonne et due forme) mon contrat au bout de 6 mois d'adhésion pour cause de départ à l'étranger. La résiliation a été acceptée et j'ai donc été radiée auprès de cet assureur.

Aujourd'hui, l'assureur refuse mon adhésion pour cause de radiation, tout en sachant que le motif de ma radiation était tout à fait justifié.

Ce refus est-il légal?

Quels sont les motifs légaux qui peuvent pousser un assureur à refuser l'adhésion d'une personne?

Merci pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **25/04/2009** à **14:36**

bonjour, l'assurance complémentaire santé n'étant pas obligatoire, un assureur est tout à fait en droit de refuser votre souscription, faite jouer la concurrence, cordialement